



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

---

N° DEL 2019.01.30/021

Thème : TRAVAUX 4

**Objet : Rénovation de  
toiture de deux écoles -  
Phase 1 - Demande de  
subventions.**

**Convocation :**

**Date :** 24/01/2019

**Affichage :** 24/01/2019

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 31

Le **mercredi 30 janvier 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Étaient représentés :**

DUFOUR Maurice donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FOMM Gérard;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
RASTELLO Anne donne pouvoir à BRUNET Pascale;  
BREUIL Marc donne pouvoi

**Absents excusés :**

DUFOUR Maurice, MILLET Thibault, KHALIFA Daphné,  
CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne,  
PEYTHIEU Éric, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

## Rapporteur : Gérard FROMM

La commune de Briançon dispose de 5 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires. Deux d'entre elles rencontrent des difficultés liées à l'état de leur couverture.

L'école maternelle de Pont de Cervières est un bâtiment construit en 1985. La toiture en plusieurs pans est constituée d'une charpente bois et d'une couverture en bardeaux d'asphalte.

L'état général de cette couverture est dégradé et nécessite une reprise complète. Les travaux pourraient être phasés sur 2 années, en traitant en priorité les zones de la toiture les plus vétustes. Le mode opératoire retenu consiste à recouvrir l'étanchéité actuelle de contrelattes de ventilation et d'une couverture en bacs acier ou en tuiles métalliques. Le coût de cette première phase de travaux est estimé à 80 000 euros hors taxe.

L'école élémentaire de Saint Blaise est une bâtisse construite en 1915 équipée sur ses 2 côtés de préaux qui viennent en continuité des deux pans de toiture de l'école.

L'ensemble de la couverture présente des signes d'usure avancée et la charpente des préaux est dans un état tel que sa stabilité est menacée à court terme. Des renforts ont été disposés au printemps 2018 mais ceux-ci ne compenseront que provisoirement le mauvais état des poutres.

Dans ce bâtiment également, l'opération peut être réalisée en 2 phases, afin de traiter les zones les plus urgentes.

Le coût de cette première phase, qui consisterait à déposer la couverture de toute l'aile Est (pan de toiture de l'école et préau), à restaurer la charpente du préau et à recouvrir l'ensemble d'un complexe d'étanchéité « climat de montagne », est estimé à 100 000 € hors taxe.

Le coût total de cette opération est donc estimé à 180 000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État (40%)	72 000,00 €
Département (20%)	36 000,00 €
Autofinancement (40%)	72 000,00 €

**Total** **180 000,00 €**

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130021-DE  
Reçu le 12/02/2019

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 4 DEL 2019.01.30/021

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130021-DE  
Reçu le 12/02/2019

Blank area with horizontal lines for writing.